

Arrêté n°2024-1407-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 10/12/2024

Demande déposée le 27/06/2024 et complétée le 31/10/2024

N° AT 042 147 24 M0030

Par :	MAISON CLEMENTINE Mme Clémentine DELFOSSE
Demeurant à :	Chemin des Tourettes 42610 ST ROMAIN LE PUY
Sur un terrain sis à :	5 PLACE SAINT ANDRE 42605 MONTBRISON 147 BK 489

Monsieur le Maire de la Ville de MONTBRISON,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu la loi N° 2005-102 du 1^{er} février 2005 pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret N° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, modifié par décret N° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des ERP et IGH,

Vu les arrêtés du 8 décembre 2014 et du 20 avril 2017,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L164-1 à 165-7, L143-1 à L143-3, R162-8 à R162-13, R164-1 à R164-6 et R143-1 à R143-47,

Vu l'arrêté autorisant la demande de dérogation en date du 2 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité réunie en sous-commission ERP-IGH et sous-commission accessibilité, en date du 28/11/2024,

Considérant que les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prescrites aux articles R111-19-1 à 8 du code de la construction et de l'habitation ne sont pas respectées notamment sur les points suivants :

- les équipements de l'espace bien-être situés au rez-de-chaussée ne permettent pas leur usage par une personne circulant en fauteuil roulant.

ARRETE

Article unique :

L'autorisation de travaux est REFUSEE.

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux sus-visée ne peuvent pas être entrepris.

MONTBRISON, le 10 décembre 2024,
Pour le Maire au nom de l'Etat,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué



